

et non plus de journaliste que :

Bulletin de liaison de la Commission d'accès à l'information

cès à l'information No spécial 30 ans 13 décembre 2012

Pour ses trente ans, la Commission d'accès à l'information du Québec vous propose un numéro spécial de L'accès.

Le premier bulletin L'accès a été publié en juillet 1985, soit quelques mois après l'entrée en vigueur des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels relatives au droit d'accès et aux restrictions afférentes. En effet, rappelons que même si la Loi sur l'accès a été adoptée le 22 juin 1982 et est entrée en vigueur le 1er octobre de la même année. plusieurs de ses dispositions ne l'ont été qu'à partir du 1er juillet 1984.

L'accès était le bulletin de liaison entre la Commission et les responsables de l'accès. Ainsi, Marcel Pépin indiquait dans son premier éditorial à titre de président

Notre but [en publiant L'accès] est de vous [i.e. responsables de l'accès] fournir de l'information pratique et utile pour l'application de la Loi sur l'accès à l'information. L'accès sera l'outil privilégié de la Commission d'accès à l'information pour vous transmettre les renseignements nécessaires à l'application des directives de la Commission, vous informer des décisions rendues par la Commission et fournir le plus de réponses possible aux questions que se posent les responsables de l'accès dans les organisations >> (L'accès. jour-mois-1985).

Et ce, d'autant plus que la Loi sur l'accès constituait, selon lui, « une révolution des habitudes et des mentalités » en ce sens qu'elle renverse le postulat [de l'époque] voulant que soient considérés comme confidentiels tous les documents publics, sauf ceux que les lois obligeaient de publier » (La Presse, 17-12-1982]. L'accès a joué son rôle de liaison pendant 10 ans, soit

jusqu'en septembre 1995.

La Commission est alors passée de L'accès aux fiches appelées « Contact, Info-conseils sur la confidentialité des renseignements personnels » qui paraîtront « au fil des besoins de la clientèle ou des prises de positions de la Commission [et qui s'adresseront] tantôt aux organismes du secteur public, tantôt aux entreprises privées, tantôt à Monsieur et Madame tout le monde. Le plus souvent [elles ont] rallier toutes ces clientèles à la fois ». (L'accès, septembre 1995).

À cette date. la Commission. comme mentionné dans le dernier bulletin L'accès, a fait le choix « d'uniformiser ses outils de communication et rejoindre l'ensemble de sa clientèle ». En effet, l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé le 1er janvier 1994 a élargi la mission de la Commission. Ainsi, en plus de régir l'accès aux documents des organismes publics, la Commission se voyait confier le mandat de veiller à la protection des renseignements personnels dans les secteurs public et privé.

L'accès, Contact... ce qui importe, c'est de pouvoir souligner les trente ans de la Commission et de lui souhaiter encore de belles années







Les Présidents l'ont amenée à l'age adulte; Les Commissaires lui ont apprix à s'exprimer en public. Les Cestionnaires lui ont permis d'assumer ses responsabilités: Les Employé (e) s l'ost encouragée; aidei, supportée, quotidiemnement; A pris trente ans, la Commission est devenue une incontournable institution de la société quelécoise ...

Grace à vous tous!

meri.



Télicitations à foules et à jour pour votre engagement, votre dévouement et votre perseverance

Je garde un excellent souvenir de mes années si agréables à la CAI et des professionalisme dont vous faites peuve.

Je vous souhaite de nombrenses autres décennies veriplies de succès.

Semifer Stoddart







Le trentième anniversaire de la Communicion permet de soulignes l'apport in estimable des membres du jers onnel et des commissaires au développement du droit d'acció à l'information et au respect de la confidentialité des reneignments personnels.

Grace à la force et à la qualité de leur contribution, tout est en glace pour pur je truer la promotion et la défence de ces droits fondamentaux.

Bon amiversaire à tous!

Jayrus lant Laurent





Jarles de haitege, mais la copi a bus junté la bolisse de la mingrame almination de de la proposition de proposition de la mineral de la miner

Les jalons de l'histoire de la Commission d'accès à l'information... 30 ans d'évolution!

1975 : Adoption de la Charte des droits et libertés de la personne

1981 : Début des travaux de la Commission Paré

1982 : Adoption de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

1982 : Création de la Commission d'accès à l'information du Québec

1987 : Premier rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information

1992 : Deuxième rapport quinquennal de la CAI

1993 : Adoption de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

1994 : Entrée en vigueur du nouveau Code civil du Québec

1997 : Troisième rapport quinquennal de la CAI

2001 : Entrée en vigueur de la loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, prévoyant des règles de biométrie

2002 : Quatrième rapport quinquennal de la CAI

2002 : Accréditation de la CAI à participer aux Conférences internationales des commissaires à la protection des données et de la vie privée

2006 : Adoption du projet de loi 86 modifiant la Loi sur l'accès et autres

2006 : Adoption du Code de déontologie des membres de la Commission d'accès à l'information.

2007 : Création de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)

2008 : Adoption, par le gouvernement, du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

2011 : Cinquième rapport quinquennal de la CAI

2012 : Trentième anniversaire de la Loi sur l'accès et de la Commission d'accès à l'information



